



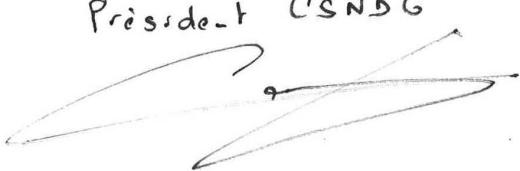
COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DE DANSE SUR GLACE

Conformément à la Règle 4.7 du Règlement Intérieur de Danse sur Glace et considérant que :

Emmylou MARILLAUD VAUTRIN, née le 30/03/2003, licence compétition Danse n°196813 est détentrice de la médaille préparatoire de libre de patinage artistique depuis le 19/01/2013, la CNSDG décide de lui attribuer par équivalence le Test national de Danse sur Glace de grade :

PRELIMINAIRE

A Paris, le 19 octobre 2013
Président CSNDG
Loïc COSNUAU

*Loïc Cosnau
Président CSNDG*


ATTESTATION D'EQUIVALENCE DE TEST N°2013-012

Lors de la première présentation de cette attestation en session de Test ou Compétition, il est demandé au Président du Jury, respectivement au Juge Arbitre d'indiquer sur le carnet de Test dans la case correspondante le niveau obtenu par équivalence accompagné du numéro de l'équivalence (date et signature).